

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190513-2019_05_13_05-DE



Landéda, le 6 mai 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

Eclairage public du cheminement doux de la VC3

RAPPORT N°05/2019-04

Par délibération du 28 janvier 2019, le Conseil municipal a entériné le projet de schéma vélo sur la commune. La Commune a également lancé une réflexion sur l'aménagement de la voie communale n°3 dont la réunion publique est fixée au 28 mai prochain.

Dans cet aménagement, il est prévu de sécuriser le cheminement des riverains et de l'école Notre Dame des Anges par l'ouverture d'un chemin le long de l'école et par une parcelle voisine afin de connecter au chemin rural derrière la mairie.

Le groupe de travail souhaite que ce chemin soit praticable par tous les temps et à toute heure.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place un éclairage public dans le chemin. Ce travail sera réalisé par le Syndicat départemental de l'énergie du Finistère.

Le montant des travaux est estimé à 26 607,81 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 3 375,00 €

⇒ Financement de la commune : 23 232,81 € pour l'éclairage public

Soit au total une participation de 23 232,81 €.

Je vous propose donc :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux d'extension de l'Eclairage Public sur le cheminement piéton à l'arrière de la Mairie.
- d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 23 232,81 euros,
- d'autoriser Madame le maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

**Délibération du conseil
municipal
N°05/2019-04
Réunion du 13 mai 2019**

ECLAIRAGE PUBLIC DU CHEMINEMENT DOUX DE LA VC3

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Laurent LE GOFF, Alexandre TRÉGUER et Cathy LARIDAN adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Ronan CORBEL, Rachel MARZIOU, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Philippe MARTIN (procuration à Alexandre TREGUER)
- Philippe COAT (procuration à Hervé LOUARN)
- Isabelle POULLAIN (procuration à Pierre Louis LE CAM)
- Philippe MASQUELIER (procuration à David KERLAN)
- Solange PELLEEN (procuration à Bernard THÉPAUT)

Jean-Luc CATTIN a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le rapport de Mme le Maire en date du 6 mai 2019,

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Landéda afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 23 voix pour,

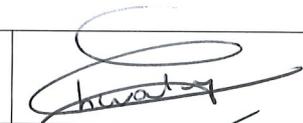
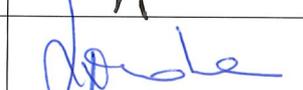
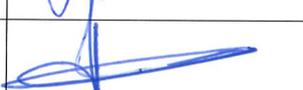
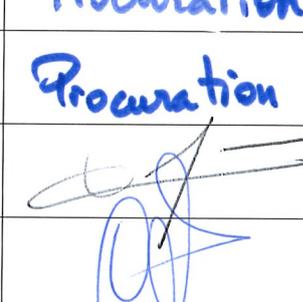
M. Alexandre TREGUER, Rapporteur, entendu,

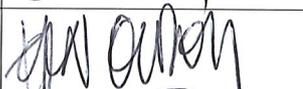
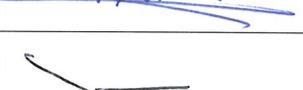
DÉLIBÈRE

Article 1 : Le Conseil municipal accepte le projet de réalisation des travaux d'extension de l'Eclairage Public sur le cheminement piéton à l'arrière de la Mairie.

Article 2 : Le Conseil municipal accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 23 232,81 euros.

Article 3 : Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	Procuration
MARTIN Philippe	Procuration
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	Procuration
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	Procuration
COAT Philippe	Procuration